



LICENCES 2018-2019 : INFORMATION IMPORTANTE AUX CLUBS

Dans un souci de prévention et considérant les difficultés rencontrées par les clubs au début de saison au niveau des demandes de licences et d'édition le cas échéant, le Bureau du DISTRICT attire solennellement l'attention des Présidents des clubs sur l'interdiction qui leur est faite d'aligner, au cours des compétitions officielles, un ou plusieurs joueurs **pour lesquels la demande de licence** n'aurait pas été effectuée, et attire également leur attention sur les conséquences réglementaires par rapport au délai de qualification des 4 jours francs.

Outre le fait d'aligner un joueur non régulièrement qualifié, qui est de nature à entraîner l'engagement de la responsabilité civile des clubs et leur président, cette situation constitue une FRAUDE, au sens des dispositions des Règlements Généraux de la FFF, et est passible des sanctions prévues par les dispositions desdits Règlements.

Le Secrétariat du District procèdera à des vérifications, lesquelles pourront entraîner la saisine de la Commission Statuts et Règlements en cas d'irrégularités constatées ou avérées.

Les services administratifs restent à votre disposition pour toutes précisions avant les rencontres.

Vesoul, le 28 août 2018

Le Président du District
Philippe PRUDHON